

Lausanne, le 7 mars 2007

Monsieur Pascal Broulis
Président de la Délégation du Conseil d'Etat
Aux Ressources Humaines
(DCERH)
6, rue de la Paix

1014 Lausanne

8 mars, journée de lutte des femmes : les salariées de l'Etat de Vaud veulent leur dû !

Monsieur le Président de la DCERH,

Le 8 mars est, partout dans le monde, la journée de lutte des femmes.

Un communiqué du Conseil d'Etat du 6 mars 2007 revient sur les « chiffres de l'égalité – Vaud 2007 : une mixité toute relative ».

Signé par le Bureau de l'égalité, il se termine par des recommandations que le Conseil d'Etat reprend visiblement à son compte: « C'est pourquoi, même si certaines statistiques peuvent paraître décourageantes, elles ne peuvent qu'inciter les autorités cantonales, les entreprises et les individus à redoubler d'efforts pour achever le nécessaire et ambitieux travail de construction de l'égalité. »

Nous nous limiterons ici à reprendre - dans deux secteurs fortement féminisés - une des questions soulevées par le document : « L'Administration cantonale vaudoise est-elle exemplaire en matière d'égalité salariale ? »

Enseignement

Le très prochain procès contre l'Etat de Vaud en vue d'obtenir l'égalité salariale hommes-femmes entre les maîtres de travaux manuels et les maîtresses en activités sur textiles initié par notre Fédération syndicale et un groupe d'enseignantes directement concernées nous donnera bientôt une réponse. Du moins sur le terrain du droit. Sur celui du salaire, les femmes en question gagnent jusqu'à CHF 1'000.- de moins par mois que leurs collègues masculins. L'employeur public maintiendra-t-il ses positions discriminatoires envers nos collègues ?

Derrière cette situation, il y a bien sûr également celle de toutes nos collègues institutrices qui, au prétexte qu'elles s'occupent de jeunes enfants, n'ont pas la reconnaissance salariale qui revient à leurs qualifications, leurs responsabilités et leurs compétences.

Nettoyeuses

Commencée il y a plus de trois ans, la lutte des sept nettoyeuses du Gymnase de Beaulieu pour l'obtention du salaire minimum de CHF 3'500.- et du 13^{ème} salaire a été fructueuse. Elles ont eu gain de cause sur toute la ligne et la sentence du tribunal a valu pour l'ensemble des femmes (187 personnes au moment du procès, exclusivement des femmes) qui exercent la même fonction.

L'employeur a pris son temps (7-8 mois) pour rembourser à nos collègues les arriérés de salaire dus pour les années écoulées (2004, 2005 et 2006) et pour leur établir un contrat de travail légal en bonne et due forme.

Par courrier du 23 janvier 2007, vous nous avez rappelé que dans cette affaire « l'Etat a respecté tous ses engagements d'une part et donné suite, dans son intégralité, à la décision judiciaire relative aux salaires des nettoyeurs (sic) d'autre part. C'est ainsi que le rétroactif a été payé conformément à la décision du TRIPAC ».

Malheureusement, la réalité du terrain est bien autre. En effet, si les collègues encore à ce jour en service ont reçu leur argent, les nettoyeuses qui ne travaillent plus aujourd'hui pour l'Etat de Vaud n'ont pas reçu leurs arriérés. Ceci alors que l'employeur a en sa possession toutes les informations nécessaires à leur versement (identité, taux d'activité, coordonnées bancaires).

Il nous a fallu un certain temps pour comprendre que cela relevait d'une démarche délibérée (puisque les rares personnes qui ont « relancé » l'Etat ont été payées, mais aucune autre). Quels sont les ordres qui ont été donné au(x) service(s) compétent(s) en la matière?

Nous vous demandons de remédier dans les meilleurs délais à cette situation injuste et discriminatoire qui touche exclusivement des femmes, de surcroît pour la plupart immigrées.

Dans l'attente de vos déterminations, nous nous permettons de vous rappeler que si, pour vous, le 8 mars est la « Journée de la femme », elle est et restera pour nous la Journée de lutte des femmes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la DCERH, nos plus égalitaires salutations.

Secrétariat fédéral de SUD

Françoise Emmanuelle Nicolet

Copies à Madame Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJ et Monsieur Jean-Claude Mermoud, Chef du DIRE, membres de la DCERH